

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2019

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 27 mars 2017 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2019. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 6 495 957,376 TND, un actif net de 6 465 539,712 TND et un bénéfice net trimestriel de 91 735,236 TND.

A notre avis, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société «AL HIFADH SICAV » au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2.2 « Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 28 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :
Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2019
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-19	31-déc.-18
Portefeuille-titres	3.1	3 881 785,047	6 226 122,617
Obligations de sociétés		1 376 524,605	2 652 213,997
Emprunts d'Etat		2 505 260,442	3 573 908,620
Placements monétaires et disponibilités	3.3	2 605 103,017	2 524 745,108
Placements monétaires		1 783 188,818	2 327 873,586
Disponibilités		821 914,199	196 871,522
Créances d'exploitation	3.5	9 069,312	9 424,420
Total Actif		6 495 957,376	8 760 292,145
Passif			
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	1 022 161,075
Opérateurs Créditeurs	3.6	12 181,037	17 889,833
Autres créditeurs divers	3.7	18 236,627	18 046,784
Total Passif		30 417,664	1 058 097,692
Actif net		6 465 539,712	7 702 194,453
Capital	3.8	6 126 842,339	7 341 254,942
Sommes distribuables	3.11	338 697,373	360 939,511
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,725	40,097
Sommes distribuables de l'exercice		338 694,648	360 899,414
Actif net		6 465 539,712	7 702 194,453
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 495 957,376	8 760 292,145

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Revenus du portefeuille titres	3.2	52 090,141	231 824,217	92 650,109	557 234,563
Revenus des obligations		19 031,731	92 273,326	48 466,502	381 902,251
Revenus des emprunts d'Etat		33 058,410	139 550,891	44 183,607	175 332,312
Revenus des placements monétaires	3.4	61 455,340	235 985,644	65 284,660	407 226,247
Revenus des billets de trésorerie		42 286,930	193 165,449	56 234,551	324 524,671
Revenus des certificats de dépôt		8 014,008	15 178,864	1 047,251	34 848,051
Revenus des comptes à vue		11 154,402	27 641,331	8 002,858	47 853,525
Total des revenus des placements		113 545,481	467 809,861	157 934,769	964 460,810
Intérêts des mises en pension	3.12	0,000	(6 557,983)	(10 664,684)	(20 153,640)
Charges de gestion des placements	3.9	(12 181,034)	(51 159,912)	(17 889,830)	(118 474,595)
Revenus nets des placements		101 364,447	410 091,966	129 380,255	825 832,575
Autres produits		-	-	-	-
Autres charges	3.10	(5 023,625)	(26 655,787)	(5 869,388)	(36 162,797)
Résultat d'exploitation		96 340,822	383 436,179	123 510,867	789 669,778
Régularisation du résultat d'exploitation		(52 378,985)	(44 741,531)	(198 232,209)	(428 770,364)
Sommes distribuables de la période		43 961,837	338 694,648	(74 721,342)	360 899,414
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		52 378,985	44 741,531	198 232,209	428 770,364
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(10 903,266)	(1 133,810)	(6 145,593)	(25 661,830)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		6 318,000	(13 223,460)	281,123	3 928,481
Frais de négociation de titres		(20,320)	(1 054,150)	(1 312,308)	(8 631,023)
Résultat net de la période		91 735,236	368 024,759	116 334,089	759 305,406

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er octobre au 31 décembre 2019	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1er octobre au 31 décembre 2018	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2018
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	91 735,236	368 024,759	116 334,089	759 305,406
Résultat d'exploitation	96 340,822	383 436,179	123 510,867	789 669,778
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(10 903,266)	(1 133,810)	(6 145,593)	(25 661,830)
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	6 318,000	(13 223,460)	281,123	3 928,481
Frais de négociation de titres	(20,320)	(1 054,150)	(1 312,308)	(8 631,023)
Distributions de dividendes	0,000	(360 936,891)	0,000	(990 907,468)
Transaction sur capital	(1 184 302,928)	(1 243 742,609)	(4 801 385,389)	(17 358 976,067)
Souscription	1 593 003,122	14 935 477,569	11 571 797,271	56 926 259,306
Capital	1 545 200,000	14 827 800,000	11 234 400,000	56 274 200,000
Régularisation des sommes non distribuables	(20 493,206)	(187 648,507)	(126 404,563)	(584 451,802)
Régularisation des sommes distribuables	68 296,328	295 326,076	463 801,834	1 236 511,108
Rachat	2 777 306,050	16 179 220,178	16 373 182,660	74 285 235,373
Capital	2 692 500,000	16 043 000,000	15 890 400,000	73 384 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(35 869,771)	(203 847,324)	(179 276,514)	(764 387,538)
Régularisation des sommes distribuables	120 675,821	340 067,502	662 059,174	1 665 322,911
Variation de l'actif net	(1 092 567,692)	(1 236 654,741)	(4 685 051,300)	(17 590 578,129)
Actif net				
En début de période	7 558 107,404	7 702 194,453	12 387 245,753	25 292 772,582
En fin de période	6 465 539,712	6 465 539,712	7 702 194,453	7 702 194,453
Nombre d'actions				
En début de période	73 603	74 282	120 842	245 383
En fin de période	62 130	62 130	74 282	74 282
Valeur liquidative	104,065	104,065	103,688	103,688
Taux de rendement de la période	1,342%	5,049%	1,152%	4,513%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADHSICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.2.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2019	% actif
<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		1 346 253,620	1 376 524,605	21,190%
AMEN BANK SUB 2011	2 047	40 928,120	41 464,566	0,638%
AMEN BANK SUB 2014 A	1 600	32 000,000	33 587,200	0,517%
ATL 2019-1	1 000	100 000,000	100 659,200	1,550%
BH 2009-B	4 000	153 600,000	153 619,200	2,365%
BTE 2010-B	6 000	330 000,000	334 473,600	5,149%
BTE 2010-B	2 000	20 000,000	20 241,600	0,312%
HANNIBAL LEASE 2015-02	5 000	200 000,000	209 332,000	3,222%
HANNIBAL LEASE 2016-01	6 000	240 000,000	247 502,400	3,810%
UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	139 725,500	142 738,439	2,197%
UIB SUB 2015	1 500	90 000,000	92 906,400	1,430%
<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		2 627 277,000	2 505 260,442	38,566%
Obligations de l'Etat		4 704,500	4 889,816	0,075%
EMPRUNT ETAT 2014 C/ 6.35%	46	2 737,500	2 846,512	0,044%
EMPRUNT ETAT 2014 B/ 6.15%	50	1 967,000	2 043,304	0,031%
Bons du trésor assimilables		2 622 572,500	2 500 370,626	38,491%
BTA 6.9% 9 MAI 2022 (15 ans)	2 364	2 622 572,500	2 500 370,626	38,491%
TOTAL		3 973 530,620	3 881 785,047	59,757%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 231824,217 TND pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Revenus des obligations et valeurs assimilées	52 090,141	231 824,217	92 650,109	557 234,563
Revenus des obligations de sociétés	<u>19 031,731</u>	<u>92 273,326</u>	<u>48 466,502</u>	<u>381 902,251</u>
- intérêts	19 031,731	92 273,326	48 466,502	381 902,251
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>33 058,410</u>	<u>139 550,891</u>	<u>44 183,607</u>	<u>175 332,312</u>
- intérêts	33 058,410	139 550,891	44 183,607	175 332,312
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	52 090,141	231 824,217	92 650,109	557 234,563

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 2 605 103,017 TND se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		1 765 597,559	1 783 188,818	27,451%
Emetteur AMS				
Billets de trésorerie	1	247 152,245	249 495,719	3,841%
AMS 40J 29/11/2019 (13,00%)	1	247 152,245	249 495,719	3,841%
Emetteur Electrostar				
Billets de trésorerie	2	386 709,265	398 563,555	6,136%
ELECTROSTAR 120J 12/09/2019(13.00%)	1	290 031,949	299 222,527	4,606%
ELECTROSTAR 120J 26/09/2019(13.00%)	1	96 677,316	99 341,028	1,529%
Emetteur STEQ				
Billets de trésorerie	1	584 891,041	587 342,799	9,042%
STEQ 90J 17/12/2019(13.00%)	1	584 891,041	587 342,799	9,042%
Emetteur GIF				
Billets de trésorerie	1	546 845,008	547 786,745	8,433%
GIF 20J 26/12/2019(13.00%)	1	546 845,008	547 786,745	8,433%
Disponibilités		821 914,199	821 914,199	12,653%
Dépôts à vue		821 914,199	821 914,199	12,653%
Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
Sommes à régler		-	-	0,000%
TOTAL		2 587 511,758	2 605 103,017	40,103%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 235 985 ,644 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Intérêts des billets de trésorerie	42 286,930	193 165,449	56 234,551	324 524,671
Intérêts des certificats de dépôt	8014,008	15 178,864	1 047,251	34 848,051
Intérêts des comptes courants	11 154,402	27 641,331	8002,858	47 853,525
TOTAL	61 455,340	235 985,644	65 284,660	407 226,247

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 9069,312 TND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	69,312	5 424,420
Agios créditeurs à recevoir	9 000,000	4 000,000
TOTAL	9 069,312	9 424,420

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 12 181,037 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Rémunération Distributeurs	4 350,370	6 389,228
Rémunération Gestionnaire	5 220,439	7 667,067
Rémunération Dépositaire	2 610,228	3 833,538
TOTAL	12 181,037	17 889,833

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 18 236,627 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Redevance CMF	561,047	746,752
Provision jeton de présence	10 841,396	9 000,170
Honoraires commissaire aux comptes	6 757,690	8 208,282
TCL	76,494	91,580
TOTAL	18 236,627	18 46,784

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2019	
Montant (en nominal)	7 428 200,000
Nombre de titres	74 282
Nombre d'actionnaires	326
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	14827 800.000
Nombre de titres émis	148278
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	16043000.000
Nombre de titres rachetés	160 430
Capital au 31/12/2019	
Montant (en nominal)	6213000,000
Sommes non distribuables	-86157,661
Montant du capital au 31/12/2019	6126842,339
Nombre de titres	62130
Nombre d'actionnaires	258

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2019 :

Désignation	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-1 133,810	-25 661,830
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	8 452,000	1 348,500
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-21 675,460	2 579,981
Frais de négociation de titres	-1 054,150	-8 631,023
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	-15 411,420	-30 364,372
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-86 945,058	-236 516,422
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-187 648,507	-584 451,802
Régularisations sommes non distribuables rachats	203 847,324	764 387,538
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-86 157,661	-86 945,058

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 51 159,912 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	4 350,368	18 271,394	6 389,225	42 312,361
Rémunération gestionnaire (TSI)	5 220,439	21 925,674	7 667,067	50 774,816
Rémunération dépositaire (TSB)	2610,227	10 962,844	3 833,538	25 387,418
TOTAL	12 181 ,034	51 159,912	17 889,830	118 474,595

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 à 26 655 ,787 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2019	Période du 1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2018	Période du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2018
Rémunération commissaire aux comptes	31,536	7 372,704	728,784	8 312,159
Redevance CMF	1 740,103	7 308,377	2 555,632	16 924,584
Jetons de présence	3 024,684	10 841,226	2 268,536	9 000,170
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	0,000
Autres impôts	227,302	933,480	316,436	1 925,884
TOTAL	5 023,625	26 655,787	5 869,388	36 162,797

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2019 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	2,620	3,282	-3,177	2,725
Exercice n	383 436,179	295 322,794	-340 064,325	338 694,648
Sommes Distribuables				338 697,373

3.12. Note sur les opérations de pensions livrées et les intérêts de mise en pension :

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « **Titres mis en pension** » (compte n°319 000). La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « **Dettes sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 458 900).

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans la note 2, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « **Intérêts des mises en pensions** » (compte n°609 000).

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « **Créances sur opérations de pensions livrées** » (compte n° 324 000). Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « **Revenus des prises en pension** » (compte n°706 900).

• Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.12.2019 à 6 557,983 TND, contre un solde de 20 153.64 TND pour la même période de l'exercice 2018 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

4. Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2019, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.